

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif de 17h30 hebdomadaires à 28h hebdomadaires

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). VOISIN.

Le Président :

Rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) ;

Explique dans ce cadre, à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) afin de renforcer le service administratif ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'exposé du Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 17/01/2025,

DECIDE :

- la suppression, à compter du 22/01/2025, d'un emploi permanent à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif (Catégorie hiérarchique C),
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif (Catégorie hiérarchique C) ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence à compter du 22/01/2025 ;

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Tableau des emplois - Au 22/01/2025

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints techniques - Catégorie C		
Adjoint technique	4	35h00
Adjoint technique principal 2ème cl	4	35h00
Adjoint technique principal 1ère cl	3	35h00
Cadre d'emplois des adjoints administratifs - Catégorie C		
Adjoint administratif	1	28h00
Adjoint administratif	3	35h00
Adjoint administratif principal 2ème cl	2	35h00
Adjoint administratif principal 1ère cl	2	35h00
Cadre d'emplois des agents de maîtrise - Catégorie C		
Agent de maîtrise principal	2	35h00
Cadre d'emplois des rédacteurs - Catégorie B		
Rédacteur	1	17h00
Rédacteur	2	35h00
Rédacteur principal 2ème cl	1	35h00
Rédacteur principal 1ère cl	1	17h30
Rédacteur principal 1ère cl	1	35h00
Cadre d'emplois des techniciens - Catégorie B		
Technicien	1	28h00
Technicien	1	35h00
Technicien principal 1ère classe	1	35h00
Cadre d'emplois des ingénieurs - Catégorie A		
Ingénieur	3	35h00
Cadre d'emplois des attachés - Catégorie A		
Attaché	1	35h00